

1- Attribution du permis de construire LEADER PRICE :

Le permis de construire a été attribué le 2 septembre 2015 et envoyé à :

- M. BARRE, Directeur Général de MUTANT
- M. DEHEYNE, chargé des études
- M. VOLLE, Architecte

Le permis de construire sera affiché par LEADER PRICE semaine 37.

Les remises de prix des entrepreneurs sont en cours d'études.

Les travaux devraient commencer courant octobre/novembre. Monsieur le Maire a demandé une réunion préalable avec la société LEADER PRICE et l'architecte afin de régler dès le début des travaux les problèmes techniques et plus particulièrement les équipements en électricité, eau potable et accès au rond point. De plus, il sera également question des travaux à réaliser concomitamment en limite du lotissement de la Fosse Cordon ainsi que les travaux de stationnement à effectuer en bordure de la voie communale N°5.

La durée des travaux prévus est de 5 mois. Ce dossier a été compliqué, déjà dans sa durée : 9 ans.

2- Point sur les travaux de finition de voirie et de la signalétique de la Fosse Cordon :

La signalétique : Monsieur le Maire a relancé à plusieurs reprises l'entreprise LOISEL afin de mettre la signalétique verticale en place. L'entreprise a répondu qu'elle ferait effectuer les travaux ce vendredi 4 et lundi 7 septembre 2015 par la société GIROD.

L'entreprise COSSE a également presque fini les travaux d'embellissement paysager.

Les enrobés : En ce qui concerne les enrobés, Monsieur COUENNE rappelle que deux endroits restent à goudronner en enrobé et non pas en bicouche. Monsieur COUENNE contactera La société LOISEL pour connaître sa date d'intervention.

Monsieur le Maire souhaiterait faire une réception des travaux fin septembre, début octobre avec la commission.

3- Eclairage public :

- Fin des travaux de la Fosse Cordon :

Monsieur COUENNE a été alerté pour un défaut de branchement au lotissement les Pommiers.

Un devis à STE a été demandé, à titre informatif, pour le nettoyage des candélabres, il faut compter environ 100€ HT par candélabre.

- Economie d'énergie sur l'ensemble du milieu urbain :

Au niveau du RD7 et du parc autour des salles, il faudra prévoir la fourniture de trois horloges astronomiques, l'éclairage partirait au même moment.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité l'achat de ces trois horloges pour permettre des économies d'énergie.

A titre informatif, Monsieur COUENNE a également demandé le coût pour la fourniture et la mise en place de ballast électronique gradable Altron bipall en remplacement des ballasts ferromagnétique : le coût serait de 8575€ HT.

5- Voie de substitution : avancement du dossier d'attribution de la soulte

Courrier de Madame le Préfet de la Manche confirmant la soulte d'un montant de 65 314€. La soulte servira l'an prochain aux voiries restituées. Un programme de travaux sera à prévoir.

6- Participation aux frais de fonctionnement des classes du RPI Plomb/Tirepied :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de verser la participation de 690,52€ par élève, pour l'année 2014-2015, soit la somme de 4143,12€. En effet, 6 élèves ont été scolarisés dans cet établissement scolaire.

7- Participation aux frais de fonctionnement des classes de Saint-senier-sous-Avranches

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de verser la participation de 625€ par élève, pour l'année 2014-2015, soit la somme de 1875€. En effet, 3 élèves ont été scolarisés dans cet établissement scolaire.

8- Participation aux frais de fonctionnement des classes et activités TAP de Saint-Martin-des-Champs

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de verser la participation de 803€ par élève, pour l'année 2014-2015, soit la somme de 803€. En effet, 1 élève a été scolarisée dans cet établissement scolaire.

12- Indemnité de Conseil et de Budget allouées au Comptable du Trésor public

Le conseil municipal décide de voter, à l'unanimité,

- l'indemnité de conseil, au taux en vigueur, à compter du 13 janvier 2015
- et de budget

allouées à Monsieur Julien SERGENT, comptable du trésor

15- Questions diverses

1/ Remboursement anticipé

Débit compte 166 pour 117 300EUR (remboursement du capital restant)

Crédit compte 515 pour 117 300EUR

Débit compte 6688 pour 23 872.41EUR (indemnités de remboursement anticipé)

Crédit compte 515 pour 23 872.41EUR

Débit compte 627 pour 150EUR (frais de gestion)

Crédit compte 515 pour 150EUR

2/ Encaissement du nouveau prêt 141 172EUR

Débit compte 515 pour 141 172EUR

Crédit compte 166 pour 141 172EUR

3/ Capitalisation des indemnités de remboursement anticipé

Débit compte 166 pour 23 872EUR

Crédit compte 1641 pour 23 872EUR

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision modificative.

- Publicité extérieure, mobilier urbain**

Monsieur le Maire présente le nouveau mobilier urbain qui sera remplacé gratuitement (4 sucettes)

Séance levée à 23h33

Prochain Conseil le 15 octobre 2015